



À LA RENCONTRE  
DES ACTEURS  
DE LA RECHERCHE

# Les outils ANR

---

# Les points abordés pendant le webinaire

L'ANR développe des outils ayant pour objectif de simplifier les processus et de permettre aux bénéficiaires des aides d'accéder facilement aux informations relatives aux projets.

Au cours de ce Webinaire, les points abordés sont :

- Les outils ANR pour le conventionnement et le financement
- Le portail de suivi des projets
- Le portail des AAP



À LA RENCONTRE  
DES ACTEURS  
DE LA RECHERCHE

Les outils administratifs et financiers

26 septembre 2022

# La nouvelle FAQ administrative et financière

- Depuis Juillet 2022, une nouvelle FAQ sur les questions administratives et financières a été mise en ligne sur notre site internet : [FAQ Règlement financier | ANR](#)
- Disponibilité sur page de garde de l'ANR:



- **Thématiques abordées:**

La FAQ est construite sous forme de questions/réponses pour lesquelles l'ANR est régulièrement interrogé.

Ces questions concernent 6 grandes thématiques:

- L'établissement des actes attributifs
- Les durées
- Les catégories de dépenses
- Les versements des aides
- Les modifications du projet
- Les modifications de la répartition des dépenses

- **Contact de proximité en cas de besoin**

Si toutefois, vous ne trouvez pas la réponse à vos questions ou pour toute information complémentaire, merci de vous rapprocher des gestionnaires en charge de la gestion de vos projets au sein de la Direction du Conventionnement et du Financement (Cf contact dans SIM pour chaque projet) et la boîte mail [aapg.adfi@agencerecherche.fr](mailto:aapg.adfi@agencerecherche.fr) pour les phases de soumission.

# Gestion des habilitations par les établissements

Depuis fin 2021, nos établissements bénéficiaires peuvent gérer eux même les habilitations sur le SIM. Ainsi, les personnes qui ont l'autorisation peuvent:

- Créer des comptes utilisateurs
- Paramétrer les comptes existants

Le paramétrage permet de donner accès à différentes fonctionnalités sur le SIM:

- **Accès aux projets de l'établissement** : permet de consulter les projets via le SIM et le portail ANR
- **Valideur administratif et financier** : permet de valider les annexes financières et de récupérer les actes attributifs
- **Formulaire de modification de projet** : permet d'adresser une demande de modification à l'ANR (ex : prolongation)
- **Gestion des correspondants** : permet de gérer les habilitations des comptes attachés à la tutelle (retirer, modifier ou ajouter un correspondant)
- **Retirer** : permet de retirer l'accès du compte à l'ensemble des projets de l'établissement.

# Validation des annexes financières en ligne

## Rappel du contexte:

Depuis 2020, l'ensemble des organismes de recherche publics valident leurs annexes financières directement sur notre site de suivi de projet ce qui remplace la signature de ces dernières.

## Ouverture aux établissements privés:

**Depuis juillet 2022, les établissements privés ont les mêmes accès et fonctionnalité que les établissements publics. Ainsi, la validation des AF sera faite en ligne sur le SIM avant conventionnement.**

## Sensibilisation sur la déclaration de cumul de financement:

Pour rappel, il est obligatoire de remplir la déclaration de cumul de financement pour pouvoir valider votre annexe financière. Cette déclaration est indispensable pour l'ANR et les contrôles que nous devons mener.

Attestation sur l'honneur - cumul de financement (à remplir par l'établissement gestionnaire)

Dans le cadre de ce projet et pour ce partenaire, bénéficiez-vous d'une source de financement autre que l'ANR ?  Oui  Non

J'atteste sur l'honneur que les informations ci-dessus sont exactes.

### Attestation sur l'honneur - cumul de financement

Dans le cadre de ce projet et pour ce partenaire, bénéficiez-vous d'une source de financement autre que l'ANR ?

Non

Financier	Financement	Personne à contacter
-	-	-

\* Lister les autres aides obtenues ou sollicitées par le bénéficiaire pour le même projet (Cf. le Règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR n° ANR-RF-2015-03). Cette liste doit être mise à jour le cas échéant.

## **Informations demandées:**

Au moment de la validation de l'annexe financière, la tutelle gestionnaire doit désormais déclarée les informations suivantes en cas de cumul de financement:

- Organisme de financement
- Nom du projet
- Montant du financement
- Durée du financement
- Date de début de financement
- Personne à contacter

## **Actualisation annuelle:**

Les établissements devront actualiser chaque année les informations en cas de changement et selon un modèle qui sera disponible sur le SIM. La transmission de cette actualisation sera faite avec les autres livrables sur le SIM dans l'onglet « suivi administratif et financier » > prévu pour fin 2022

## **Contact:**

En cas de problème technique, de demande ou modification d'habilitation, vous disposez d'une adresse mail unique :

**SIM.DCF@agencerecherche.fr**



# La nouvelle annexe financière en phase de soumission

Afin de donner plus de visibilité sur les modes de calcul des différents préciput, nous avons modifié notre annexe financière en phase de soumission dans l'outil IRIS.

Modes de calcul:

- **Assiette calcul préciput** = (ensemble des dépenses de personnels éligibles à l'aide ANR + autres postes) \* taux d'aide
- **Préciput** = Assiette calcul préciput \* taux préciput
- **Aide demandée** = Assiette calcul préciput + total frais

		Personnels	(pers.mois)	(€)
Non permanents	Permanents :		0,00	
	sans financement		0,00	
	avec financement		0,00	
Décharge d'enseignement :				
<b>Autres postes</b>				
Instruments et matériels :				
Bâtiments et terrains :				
Prestations de service et droits de PI :				
Frais généraux non forfaitisés :				
<b>Total coûts déclarés</b>				<b>0,00</b>
Taux d'aide (100% max) :				100%
<b>Assiette calcul préciput :</b>				<b>0,00</b>
<b>Préciput</b>				
Tutelle (10,5%) :		10,5%		0,00
Structure de recherche (2,5%) :		2,5%		0,00
Total frais :				<b>0,00</b>
<b>Aide demandée :</b>				<b>0,00 €</b>

# La signature électronique

L'ANR s'est doté d'une solution de signature électronique qui est en cours d'installation sur nos systèmes.

A compter d'octobre 2022, l'ensemble des actes attributifs émis par la direction du conventionnement et du financement seront signés électroniquement.

Les conventions devront être signées par les bénéficiaires concernés en électronique également avec 2 possibilités:

- Utiliser son propre outil de signature électronique s'il en possède
- Utiliser notre solution de signature électronique sans frais pour l'établissement.

# Les documents et outils mis à disposition

- **Informations disponibles à partir du site internet de l'ANR: <https://anr.fr/fr/rf/>**
  - Les règlements financiers (toutes éditions) et les décisions modificatives
  - Des fiches pratiques (8 disponibles)
  - Un outil de calcul de fongibilité
  - Les maquettes de relevés de dépenses et annexes financières
  - Le formulaire de déclaration des activités économiques permettant la qualification des catégories de bénéficiaires
  - Une FAQ administrative et financière
  
- **Informations disponibles et téléchargeable à partir du site de suivi de projet (SIM): <https://aap.agencerecherche.fr>**
  - Les actes attributifs et les prolongations ( les décisions modificatives et avenants à venir d'ici la fin de l'année)
  - Les formulaires de demande de modifications contractuelles et le suivi des demandes
  - Les maquettes de relevés de dépenses et annexes financières
  - Dépôts des relevés de dépenses en ligne et le suivi de leur traitement
  - Accès au suivi scientifique avec le suivi des livrables



À LA RENCONTRE  
DES ACTEURS  
DE LA RECHERCHE

Le portail de suivi des projets

---

# Portail de Suivi des Projets

## Visibilité et accès :

- sur l'ensemble des projets de tous les AAP du plan d'actions hors PIA depuis le dépôt jusqu'au suivi des projets .
- sur les informations clés (*les versements des aides, les livrables en retard, les demandes de modifications ...*) des projets qui vous concernent.
- Sur les indicateurs de suivi des projets, les tableaux de bord et le reporting
- aux « *coordinateurs de projets, responsables scientifiques, gestionnaires administratifs, tutelles gestionnaires/hébergeantes, sièges, directeurs de laboratoires...* »

## NB :

Les projets soldés et abandonnés ne sont pas importés dans le portail.

Les données sont mises à jour tous les soirs et intègre les modifications réalisées dans les outils métier avant 12h.

## Passerelle :

- **IRIS** Phase 1 et 2
- **SIM** (pour une demande de modification de projet (prolongation, changement de tutelle gestionnaire, déposer les livrables...))
- **FAQ**

Lien et guide d'utilisation sont disponibles sur le site ANR

## Problème de connexion :

Pour tout problème de connexion lié au **portail de suivi des projets**, vous pouvez contacter l'équipe support via l'adresse [support-portail@anr.fr](mailto:support-portail@anr.fr).

Gestion de la relation avec les publics utilisateurs  
Le Portail de suivi des projets



À LA RENCONTRE  
DES ACTEURS  
DE LA RECHERCHE

# Portail de Suivi des Projets – Les profils

## Points d'attention :

### ➤ Les profils « Siège et Entité » :

- Si les adresses emails ne sont pas renseignées dans les outils métiers de l'ANR, le représentant de l'établissement (secondaire ou siège) peut donner l'autorisation aux référents SIM de créer un compte associé au siret « entité ou siège » dans le SIM. Le compte sera créé dans l'outil SIM et l'accès au Portail de Suivi des Projets sera effectif sous 48h.

### ➤ Le profil « Directeur de laboratoire » :

Pour accéder au portail en tant que directeur de laboratoire, plusieurs conditions doivent être réunies :

- Il faut que le directeur soit référencé dans le RNSR <https://appliweb.dgri.education.fr/rnsr/> :
- Il faut également que le courriel du directeur soit renseigné au niveau de son profil personnel dans le RNSR.
- Il faut également s'assurer que le partage des données soit autorisé.

# Portail de Suivi des Projets – Evolutions déjà disponibles

## ➤ Une vision sur projet :

- Part préciput tutelle gestionnaire → à partir de l'édition 2017
- Part préciput laboratoire → à partir de l'édition 2021

## ➤ Une vision pour la tutelle hébergeante :

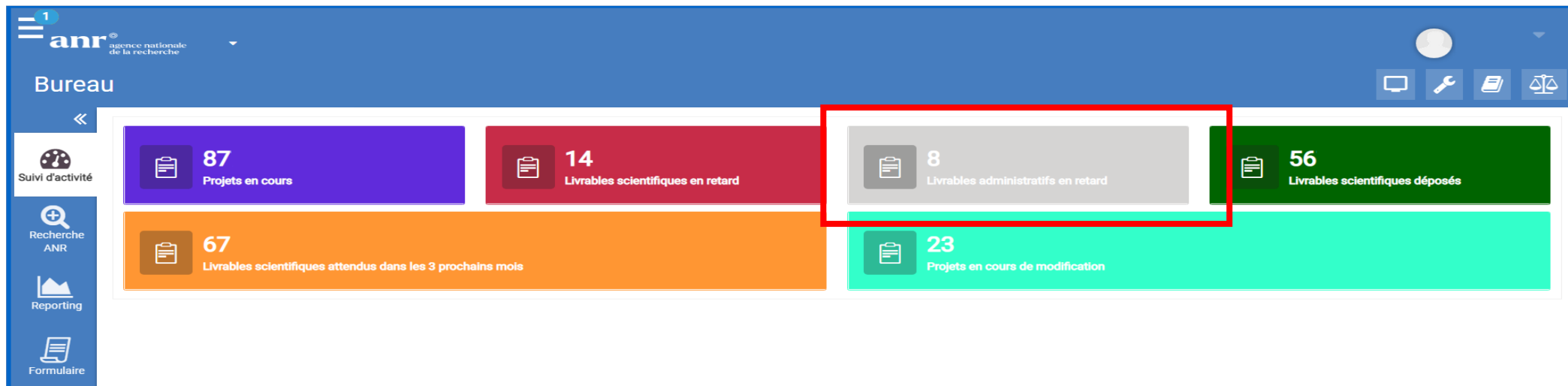
- Part préciput tutelle hébergeante → à partir de 2019 (sur l'édition 2018)

## ➤ Export + tableaux de bord avec une vision consolidée sur :

- Part préciput tutelle gestionnaire
- Part préciput laboratoire
- Part préciput tutelle hébergeante

# Portail de Suivi des Projets – Nouvelles évolutions

## ➤ Indicateur sur les livrables administratifs en retard :



## ➤ Livrables administratifs sont également visibles sur les données générales :

▼ 2 Livrables administratif

Actualiser

Décision/Convention ANR du partenaire (EOTP)	Tutelle du gestionnaire	Partenaire	Type de RJD	Statut	Date échéances des pièces	Date de validation de statut
ANR-16-CE11-0011-03	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	IBPC	RJD solde	Attendu	30/06/2022	
ANR-16-CE11-0011-02	Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Délégation Régionale Rhône Auvergne	LBBE-CNRS	RJD solde	Validé par l'ANR	30/06/2022	02/08/2022

Gestion de la relation avec les publics utilisateurs  
Le Portail de suivi des projets



À LA RENCONTRE  
DES ACTEURS  
DE LA RECHERCHE



# Portail de Suivi des Projets – Evolutions à venir

- **Moteur de recherche** vous permettant d'avoir une meilleure information sur votre recherche et dispose un onglet par thématique de recherche :
  - le règlement financier
  - les questions administratives et financiers
  - les outils ANR (SIM, IRIS, Portail AppelsProjetsRecherche, Portail de suivi des projets),
  - l'AAPG2023
  - la Science ouverte (Plan de gestion des données (PGD), Politique science ouverte de l'ANR, Publications scientifiques)...
  - modèles de documents à télécharger...

Ce moteur sera disponible **sur le site de l'ANR, sur le portail de suivi des projets, sur IRIS... → entre fin septembre et début octobre 2022.**

Gestion de la relation avec les publics utilisateurs  
Le Portail de suivi des projets



À LA RENCONTRE  
DES ACTEURS  
DE LA RECHERCHE



À LA RENCONTRE  
DES ACTEURS  
DE LA RECHERCHE

Le portail des AAP

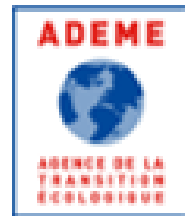


appelsprojets  
recherche.fr

- appelsprojetsrecherche.fr : simplifier et améliorer la lisibilité de l'offre de financement dans toutes les disciplines de recherche.
- Un projet en ligne avec les directives ministérielles du MESR
  - inscrit dans la LPR « Un portail unique présentant l'ensemble des appels à projets sera mis en place, à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays, et il sera progressivement enrichi de nouveaux outils et services à l'attention des porteurs de projets et des bénéficiaires. » (cf. rapport annexé de la LPR)
  - Inscrit dans la feuille de route « Politique des données, des algorithmes et des codes sources »

# Un projet porté par plusieurs partenaires

- Porté par 6 partenaires, acteurs du financement de la recherche
- Coordonné par l'ANR



anr®

anrs  
MALADIES INFECTIEUSES  
EMERGENTES Inserm

 **Inserm**  
La science pour la santé  
From science to health

  
anses

 **INSTITUT  
NATIONAL  
DU CANCER**

# Partager l'information auprès de tous

- Un accès unifié aux appels à projets et à candidatures
- Un accès facilité (moteur de recherche, filtres en évolution, ...)
- La possibilité d'être notifié de la publication de nouveaux appels

Le portail sera progressivement enrichi de nouvelles fonctionnalités et rejoint par de nouveaux partenaires.



## Chiffres-clés

au 31/08/2022



**153 appels publiés**



**64 876 visites** au total et  
**250 visites par jour ouvré**



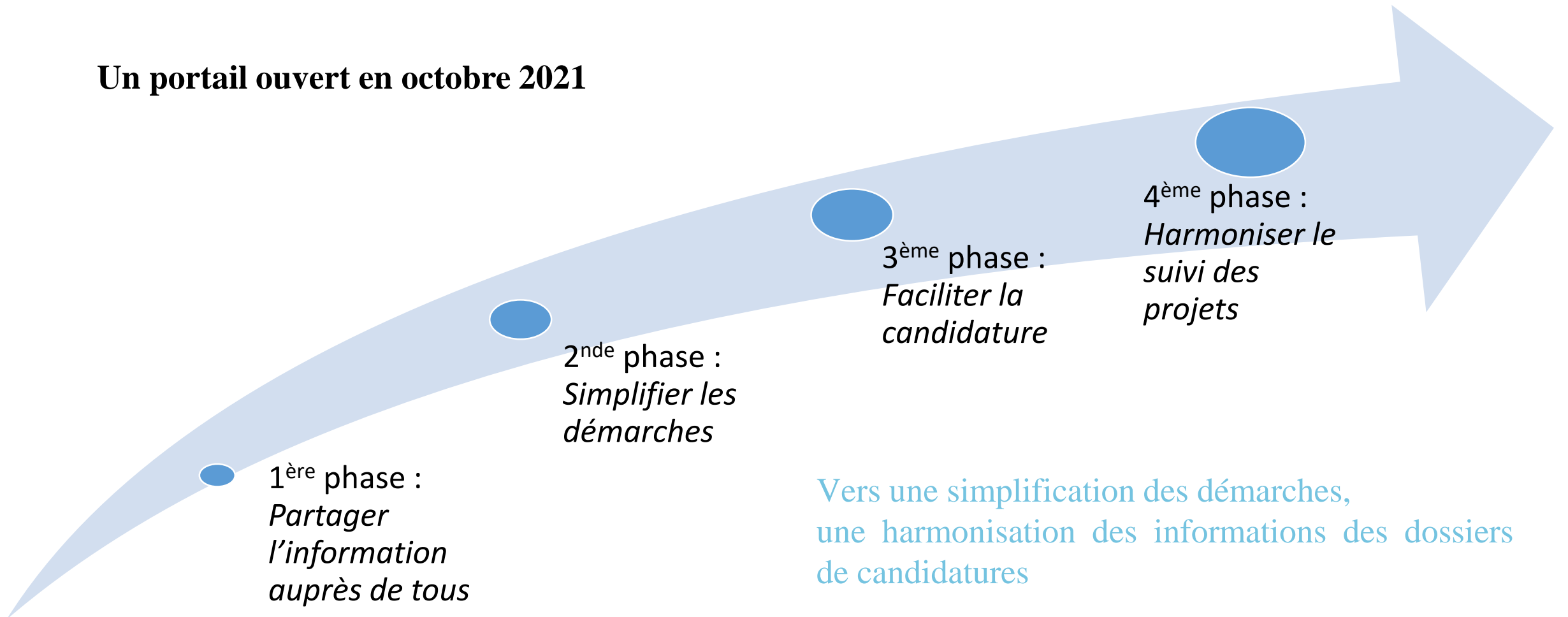
**36 041 recherches effectuées**



**670 alertes paramétrées**

# Un projet en quatre phases

Un portail ouvert en octobre 2021



# Un portail fédérateur et inclusif pour des chercheurs de tout horizon

- **Faciliter les candidatures « Dites-le-nous une fois » :**
- **Fiabiliser les données « Mettre en place des identifiants uniques et pérennes » :**

ORCID

Poursuivre la promotion de l'adoption de l'identifiant ORCID pour fiabiliser l'identité numérique des chercheur.e.s, simplifier leurs démarches et renforcer la visibilité de leurs travaux.

rnSr  
répertoire national des  
structures de recherche

Faire du RNSR le référentiel des structures de la recherche française, afin d'établir un « point de vérité unique » sur lequel les différents acteurs de la recherche pourront s'appuyer.



À LA RENCONTRE  
DES ACTEURS  
DE LA RECHERCHE

Merci pour votre participation

---